

COMMUNIQUÉ

Le 28 mars 2019

Le vérificateur général est préoccupé par le nombre de recommandations qui n'ont pas été mises en application après 3 ans

WINNIPEG – Aujourd'hui, le vérificateur général du Manitoba, M. Norm Ricard, a publié son rapport *Suivi des recommandations*. Le rapport présente l'état de mise en application au 30 septembre 2018 des 196 recommandations formulées de janvier 2015 à juillet 2017.

Le vérificateur général fait le suivi de l'état d'application des recommandations antérieures pendant trois années consécutives, à partir de 12 à 18 mois après leur émission. La présente constitue le troisième et dernier suivi pour 58 des 196 recommandations. Ces 58 recommandations étaient incluses dans deux rapports émis en juillet 2015 (*Programme de soins à domicile du Manitoba* et *Gestion des risques associés aux appareils des utilisateurs finaux par l'Office régional de la santé de Winnipeg*).

M. Ricard a noté que seules 34 des 58 recommandations (59 %) ont été mises en application. Treize autres recommandations (22 %) sont presque totalement mises en application. Cela représente un total de 81 % des recommandations de la troisième année de suivi qui sont soit totalement soit presque totalement mises en application.

M. Ricard a dit être préoccupé par le fait que le taux d'application à la suite du troisième suivi de son bureau a tendance à rester sous les 85 %, comme cela est le cas depuis 2013.

« Certaines de nos recommandations peuvent être difficiles et longues à mettre en application, et les efforts pour appliquer les changements recommandés doivent être déployés au milieu d'autres priorités d'exécution, a dit M. Ricard. Cela dit, j'estime que trois ans sont un délai suffisant pour mettre en application la plupart des recommandations indiquées dans nos rapports d'audit de gestion. »

Le vérificateur général a commencé à limiter le nombre de suivis à trois en 2014. Depuis ce temps, le nombre accumulé total de recommandations non mises en application a augmenté à 173. « Une recommandation inappliquée représente un potentiel perdu », a indiqué M. Ricard. Il a encouragé le

Comité des comptes publics à surveiller activement l'état d'application des recommandations qu'il juge importantes parmi ces 173.

On peut consulter le rapport *Suivi des recommandations* au www.oag.mb.ca/reports.

À PROPOS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU MANITOBA

Le vérificateur général est un haut fonctionnaire de l'Assemblée législative chargé de fournir des garanties et des conseils indépendants aux députés. Au moyen de ses vérifications, le Bureau du vérificateur général s'efforce de déterminer des moyens d'améliorer le fonctionnement du gouvernement ainsi que la gestion de la performance et la communication à l'égard de cette dernière. On trouvera des renseignements additionnels au <http://www.oag.mb.ca/>

Renseignements :

Frank Landry, gestionnaire des communications

204.792.9145

frank.landry@oag.mb.ca

Suivez-nous :

[Facebook.com/AuditorGenMB](https://www.facebook.com/AuditorGenMB)

[Twitter.com/AuditorGenMB](https://twitter.com/AuditorGenMB)